

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte Honorine et Saint Mathias



NOVEMBRE - DECEMBRE 2013 N° 140

Le célibat sacerdotal

Je reprends le sujet du dernier éditorial pour donner, maintenant, les raisons doctrinales du célibat ecclésiastique.

Ainsi, on ne peut pas dire que cette Loi n'est qu'une Loi disciplinaire qui pourrait changer selon les circonstances. Son origine apostolique lui donne un caractère vénérable ; et, cette Loi a une dimension dogmatique. Elle découle de la nature même du prêtre ; y toucher, la relativiser, c'est atteindre la nature même du prêtre. Prenons un autre exemple. La Loi qui prescrit de donner la Sainte Eucharistie sur les lèvres et non dans la main a, elle aussi, un caractère dogmatique. En effet, elle découle du Mystère même de la Présence Substantielle de Notre Seigneur Jésus-Christ. Si nous croyons en la Présence Réelle de Notre Seigneur, nous prendrons toutes les mesures pour Le protéger de toute profanation, en particulier en donnant la Communion sur les lèvres et non dans les mains. Il existe un lien entre le Dogme eucharistique et la manière d'administrer la Sainte Communion.

Il en est de même pour la Loi du Célibat ecclésiastique. Elle découle de la nature même du Sacerdoce. Vouloir changer cette discipline, c'est vouloir, comme on le voit trop souvent aujourd'hui, ramener le prêtre à un homme comme les autres ; or, le prêtre n'est pas un homme comme les autres. Par son Onction Sacerdotale, il est un homme consacré, un homme de Dieu. Il ne s'appartient plus. Il est au service de Dieu. Ainsi, son âme ne peut être partagée ; et sa consécration exige du prêtre un Amour de Dieu supérieur, un degré de sainteté supérieur qui ne peut se réaliser que dans l'état de Chasteté parfaite.

Le prêtre, par l'onction sacerdotale, participe au Sacerdoce Virginal du Christ, Epoux Mystique de l'Eglise. Comment peut-il entrer dans ce Mystère par son Sacerdoce et être lié par les liens d'un autre Mariage ?

Yvan Gobry observe avec justesse : « *Le motif du célibat sacerdotal n'est pas d'ordre pastoral ou spirituel. Si le prêtre doit être tout entier à Jésus-Christ et à son Eglise, ce qui exclut l'état de mariage et la famille naturelle, ce n'est ni pour être libre de son temps, ni pour obtenir une plus grande confiance des fidèles : ce sont là des conséquences et non des fins ; c'est pour participer au Sacerdoce du Christ. Il est d'essence dogmatique* ».



Comme homme de prière, il est l'ambassadeur de l'Eglise présentant chaque jour en son Nom ses supplications et ses louanges à Notre Seigneur Jésus-Christ. Si saint Paul encourage les fidèles, de temps en temps, à vivre dans la continence pour vaquer à la prière, comment le prêtre, homme de prière ne resterait-il pas l'âme pure et libre pour se consacrer à sa Mission de prière ? Ainsi, l'Eglise confie au sous-diacre, le jour où il s'est

engagé définitivement dans la voie de la Chasteté parfaite, sa Prière qui est l'Office Divin (ou bréviaire) ; comme le Concile de Carthage l'explique : « *il convient que les saints évêques et les prêtres de Dieu, ainsi que les lévites, c'est-à-dire ceux qui sont au service des sacrements divins, observent une continence parfaite, afin de pouvoir obtenir en toute simplicité ce qu'ils demandent à Dieu.* »

Le prêtre a le devoir d'enseigner, de prêcher et de conduire les âmes dans la voie de la sainteté ; il doit s'adresser à tous, aussi bien aux époux chrétiens, comme aux jeunes, et aux âmes consacrées (Cf. Décrétale « Dominus

inter » du Pape Saint Sirice, P.L. XIII, 1184 et sq, cf. *Les origines apostoliques du Célibat sacerdotal pages 34 et sq.*) Comment pourrait-il exhorter ces âmes à marcher dans la voie de la Perfection, à pratiquer la Chasteté, si lui-même ne montre l'exemple le premier ; les paroles enseignent, les exemples édifient.

Le prêtre a la grâce insigne de monter chaque jour à l'autel, de toucher et d'offrir entre ses mains la Victime Sainte, la Victime immaculée, la Victime sans tache. Déjà dans l'Ancien Testament, le prêtre qui était de service au Temple, y demeurait le temps de son service pour ne pas avoir à rentrer dans son foyer. A plus forte raison, le prêtre du Nouveau Testament doit-il tenir pur son cœur lorsque, chaque matin, il offre la Divine Victime.

Saint Jean Chrysostome : « Quelle pureté, quelle piété n'exigerons-nous pas de lui ? Quelles doivent être les mains, instruments de tels mystères ! Quelle doit être la langue chargée d'articuler les paroles que nous savons ! Y a-t-il un degré de sainteté, de pureté auquel ne doive s'élever une âme qui reçoit en elle l'Esprit de Dieu ? C'est alors que les anges assistent le prêtre, que toute l'armée des célestes puissances chante, en remplissant tout l'espace qui est autour de l'autel, pour faire honneur à la victime qui y est gisante. Peut-on en douter quand on considère la grandeur du mystère qui s'accomplit en ce moment ? » (Liv. VI, 3)

Nous lisons dans une des décrétales du Pape Saint Sirice (*Décrétale « Dominus inter »*) : « Voici ce qui a été décidé, en tout premier lieu, au sujet des évêques, des prêtres et des diacres : à ceux qui ont la responsabilité des divins sacrifices, et par les mains desquels est conférée la grâce du baptême et consacré le Corps du Christ, les divines Ecritures, et pas seulement nous-mêmes, font une obligation d'être très chastes ; les Pères aussi ordonnèrent qu'ils gardent la continence corporelle. »

Pour comprendre cela, établissons une comparaison. Le prêtre, comme la Très Sainte Vierge Marie, a un pouvoir sur le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Certes, Notre Dame a été élevée à la Mission éminente d'être la Mère de Jésus, de lui donner ce Corps de chair. C'est pourquoi Notre Dame est l'Immaculée Conception, la Très Sainte Vierge, la Toute Pure. Le prêtre a une mission ministérielle, mission bien réelle sur le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ ; ainsi, doit-il vivre dans l'état de perfection de Chasteté consacrée. C'est avec raison que l'Eglise demande au sous-diacre de s'engager définitivement et de se consacrer à Dieu. Ainsi, est-il disposé à recevoir le Diaconat qui lui donne déjà un pouvoir sur le Corps Eucharistique de Notre Seigneur.

Pour conclure cet article, je souhaiterais vous donner ici un extrait d'un sermon de Mgr Lefebvre, paroles qu'il adressait à des futurs sous-diacres :



« Quant à vous, chers sous-diacres, vous qui allez être ordonnés dans quelques instants, avec la grâce du Bon Dieu, sous-diacres, vous aussi vous participez et vous participerez encore davantage à la lumière de Notre Seigneur Jésus-Christ, spécialement en pratiquant le célibat, à la suite de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est comme un rayonnement de la grandeur, de la sublimité de Notre Seigneur qui rayonne sur vous, par cet attache-

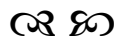
ment total de votre être à Notre Seigneur Jésus-Christ, sans partage, voulant être à Lui totalement, sans limite. Eh bien, vous manifestez précisément la grandeur, la toute puissance, la vertu de Notre Seigneur Jésus-Christ, la sainteté de l'Eglise... Plus que jamais aujourd'hui, les fidèles, les vrais fidèles ont besoin de cette lumière, au moment où précisément le célibat est battu en brèche par des exemples lamentables dans le monde entier, par des prêtres, par un certain laxisme de Rome, accordant à des milliers et des milliers de prêtres de ne plus garder le célibat. Et cette vertu est méprisée dans le monde. Ce sont des conférences épiscopales entières qui demandent l'abandon du célibat. On se promet de faire des synodes qu'on appellera même des conciles, comme le futur concile africain qui a certainement son intention de demander l'abolition du célibat pour l'Afrique.

Ce sont les ténèbres qui envahissent l'Eglise. Alors vous devez être la lumière ; vous devez propager cette lumière fermement, courageusement, sans hésitation, malgré les critiques, malgré tous les quolibets, malgré toutes les difficultés que cela représente pour vous. Portez votre habit religieux, portez votre soutane ; manifestez devant le monde que vous êtes prêtres, que vous êtes religieux, que vous êtes donnés au Bon Dieu totalement, que vous pratiquez la virginité, que vous professez le célibat. Quel bel exemple ! Combien l'Eglise a besoin de cela. L'Eglise ne serait plus l'Eglise s'il n'y avait pas des prêtres célibataires et s'il n'y avait plus de religieux et de religieuses, fidèles au célibat, à la virginité. C'est cela qui caractérise l'Eglise ; c'est cela qui est vraiment la note de sainteté de l'Eglise et qui convertit les âmes... S'il est un exemple qui manifeste la sainteté de l'Eglise, c'est bien celui-là. Et les personnes qui sont dans le mariage ont besoin de cet exemple, pour demeurer elles aussi, dans la loi de Dieu dans le mariage, voyant l'exemple de sacrifices et de chasteté dans l'Eglise, cela les encourage elles aussi à garder la loi du Bon Dieu dans le mariage... Mais si les prêtres abandonnent le célibat, s'ils abandonnent cet attachement total à Notre Seigneur Jésus-Christ, alors qu'en sera-t-il des mariages chrétiens ? Soyez donc cet exemple, mes chers amis, attachez-vous à cette vertu toute spéciale que le Bon Dieu demande de vous. » (Mgr Lefebvre, *Ecône, sermon du 15 mars 1986*)

Abbé Vincent Callier

Du toucher au tact

Le point commun de ces articles est de faire réfléchir, de donner quelques indications sur l'agir chrétien, et par conséquent aussi (ou pour cela aussi) sur l'agir humain. Quelques lumières sur différentes manières de bien agir, ce qu'on appelle un agir vertueux, c'est-à-dire en conformité avec la foi et la raison, ou encore avec plus de vérité, en correspondance avec la fin ultime de l'homme, laquelle correspondance est discernée précisément par la raison illuminée par la foi. Et cet agir vertueux s'enracine de façon réelle en notre âme par un certain « avoir » qu'elle possède avec du plus ou du moins, en l'acquérant ou en le recevant par grâce, lequel « avoir » est une vertu, une qualité qui, de façon habituelle, nous incline à bien agir.



Et cette fois-ci nous emprunterons le parcours de l'étymologie pour parvenir à cette réalité du tact, qui, s'il n'est pas une vertu, est une partie intégrante (ou, pour être plus concret, un ingrédient du gâteau, c'est-à-dire « qui rentre dans la composition ») de certaines vertus. Suivre l'itinéraire des mots, c'est se laisser conduire par eux jusqu'à parvenir au but recherché : connaître la réalité exprimée par ces mots. Et le tact nous renvoie incontestablement au toucher, l'un de nos cinq sens externes, le plus rudimentaire mais le plus sûr, sans doute le premier à fonctionner, et en certains cas, le dernier aussi. Un sens qui nous met en « contact » avec le monde extérieur, un sens qui nous donne de prendre la température du monde ambiant. Par le toucher, nous connaissons le froid, et le chaud, l'humide et le sec. Le toucher est, avec les autres sens externes, un des organes de la connaissance. Le toucher saisit le monde, ou plutôt est saisi par le monde ; il se laisse impressionner et « toucher » par l'univers qui l'informe et le renseigne sur ce qu'il est. Mais ce sens du toucher est aussi celui qui se saisit de la réalité : il tend à la dominer, et à la faire plier, à la force du poignet, selon ses volontés. En

fin de compte, le sens du toucher implique un mouvement de va-et-vient : d'abord de la réalité à l'homme qui se laisse informer par elle ; puis de l'homme à la réalité qui se laisse former par lui.

Ce mouvement d'aller-retour que nous rencontrons dans le toucher - qu'il nous est facile de comprendre, et c'est pourquoi c'est notre point de départ - nous allons le retrouver dans le tact qu'il nous faut maintenant arriver à atteindre, à « toucher » du doigt lui-aussi. Ce tact, évidemment, concerne les personnes avec lesquelles nous vivons, nous parlons, nous communiquons. Autant dire que le tact sera partie intégrante de ces vertus qui règlent, à la lumière de la foi et de la raison, nos rapports avec autrui. Il s'agit donc des vertus de justice et de charité. Plus précisément, il s'agit non pas de cette vertu de justice, qui est la vertu des échanges et du juste prix, mais de ces vertus que l'on rattache à la justice

parce qu'à certains égards elles lui ressemblent, ces vertus qui règlent nos rapports avec autrui, parce que nous lui devons non en stricte justice, mais par honneur et noblesse d'âme. De ces petites vertus trop oubliées on pourrait citer le respect et la révérence dus aux supérieurs, la gratitude due aux bienfaiteurs, et l'affabilité due à nos semblables. Ainsi le tact est une composante de ces vertus comme de la charité aussi. Et en disant qu'il est une composante, on dit par le fait même que ces vertus, si elles

exigent, au moins pour leur perfection, cette attitude de l'âme, ne s'y réduisent pas pour autant. Il y a infiniment plus dans la charité qui est vertu théologale. N'allons donc pas confondre charité et tact, qui relève davantage du « climat psychologique » de cette vertu ; bien qu'une charité sans tact ne soit pas, loin s'en faut, une vertu consommée. Car l'amour de charité n'est pas seulement, contrairement à des idées reçues, un amour cérébral et « de la tête » : amour froid et glacial sans compassion ; il est un amour qui s'inspire de la foi et qui s'incarne dans nos sensibilités humaines.



Ce mouvement d'aller-retour, comme nous le disions, va se rencontrer de nouveau, bien que d'une manière transposée, dans nos rapports à autrui. Avoir du tact, c'est donc d'abord se laisser impressionner, informer, saisir par autrui pour le connaître dans son individualité : son tempérament, son caractère, ses goûts, ses faiblesses, ses points d'intérêt, ses sujets sensibles. Si nous voulons atteindre, « toucher du doigt » autrui, il faut d'abord mettre le doigt sur son identité, sa personne même. Et cette première composante du tact, qui relève de l'ordre de la connaissance, et d'une connaissance du particulier, du singulier, n'est pas sans requérir les dispositions, morales cette fois-ci, de celui qui cherche à connaître la vérité, quelle qu'elle soit. On n'entre pas dans le mystère d'une personne, comme on rentre en coup de vent dans une maison. Et on n'« écoute » pas un nocturne de Chopin en faisant son jardin. Et on ne découvre la vérité que si on est dégagé de tout *a priori* qui nous en ferme l'accès. Ecoute, silence, attention : autant de dispositions pour accueillir la vérité - bien que ce ne soient que des dispositions - ; autant de préparations qui nous permettent de nous laisser saisir par notre prochain. Ce n'est pas sans raison que la charité écoute, qu'elle sait se taire, qu'elle sait deviner avant même que l'aimé n'ait parlé - bien que, pour le redire encore une fois, la charité est infiniment plus que cela. Quand on reproche à notre prochain d'être inattentif, il y a au fond un reproche cruel de manque d'amour, qui est bien souvent plus que fondé. Car s'il y a un sentiment qui se singe difficilement, c'est bien le vrai amour, celui dont est fait la charité.

Mais le tact ne se limite pas à se laisser informer par le prochain, il va aussi jusqu'à le « toucher », à l'ébranler. Et il y arrive précisément parce qu'il a su mettre le doigt auparavant sur la réalité. Alors le tact sait consoler, il sait corriger, il sait dire les choses parce qu'il sait à qui il les dit. Le tact connaît le bon moment comme le bon mot, parce qu'après tout il « touche » juste. Le tact est cette délicatesse (étymologiquement, qui fait les délices de l'autre, qui le séduit et l'attire) de la parole et du geste. C'est au tact qu'il faut rattacher comme à une atmosphère privilégiée toutes les œuvres de miséricorde tant corporelle, que spirituelle. Avec tact on console comme on corrige ; on instruit comme on pardonne ; on exhorte comme on supporte avec patience. Des exemples ? Ce sont toutes les attitudes du Christ dans l'Evangile. Que ce soit avec les pharisiens comme avec les publicains ; avec saint Pierre, comme avec Judas ; avec Marie-Madeleine comme avec la femme adultère. C'est encore l'attitude de Marie, médiatrice de toutes grâces, qui chaque jour nous convertit d'une

façon si suave que nous ne nous en apercevons peut-être même pas. Et en Marie, la délicatesse ne peut être soupçonnée de faiblesse, qui chez nous au contraire se présente parfois comme la contrefaçon de ce tact.

Et gardons-nous de séparer ces deux moments d'une même attitude, deux mouvements qui s'enchaînent continuellement. Il y a une adaptation permanente et continue à autrui. Avoir du tact, c'est justement savoir estimer l'impact de ses paroles, de ses gestes sur autrui ; c'est aussi le suivre dans les chemins tortueux qui sont les siens, comme ils sont d'ailleurs aussi les nôtres. Et un exemple typique - un peu risible aussi, quitte à rire de soi-même - de celui qui n'a pas de tact, c'est celui qui se parle à lui-même, celui qui s'écoute parler, alors qu'il a un être humain devant lui. Le cas n'est pas si rare, et il manifeste de façon spectaculaire l'enfermement auquel on peut atteindre même ; untel vit dans sa bulle, dirait-on, ou sur son nuage ; dans son petit monde, imperméable à tout ce qui peut l'entourer, avec ses idées fixes, ses *a priori*, ses catégories sans nombre que seul un contact avec la réalité vivante du monde vivant peut remettre en cause. A un tel stade, lorsqu'il est un état permanent, le rayonnement de la charité demeure quasiment impossible, tout autant d'ailleurs que la vie sociale.



Que ces quelques remarques sur le tact, - qui est partie intégrante de notre vie morale -, nous donnent l'occasion de rappeler à quel point notre vie vertueuse est intimement liée à notre vie animale, à quel point elle s'enracine dans les profondeurs de notre sensibilité, à quel point elle est mêlée à l'opacité dense et inconsciente de nos corps. Ce n'est qu'à ce prix-là - celui de l'incarnation pleine de gaieté du rationnel dans le sensible ; de l'alliance non moins joyeuse de la tête et du cœur - qu'une vie vertueuse pourra renaître, aux antipodes d'une animalité débri-dée - s'abandonnant aux excès brutaux d'une sauvagerie propre aux hommes - et d'une sensibilité maladivement timorée - dont le XIX^{ème} siècle nous a donné malheureusement un mauvais exemple. Tout l'enjeu de la morale est ici : c'est la réalité des mille petites vertus très - mais non trop - humaines qui est menacée si on ne parvient pas à retrouver un équilibre depuis très - et aussi trop - longtemps perdu.

Abbé Louis-Marie Berthe

Extraits du Traité sur la Conception Immaculée de Marie de Saint Eadmer

Ami de Saint Anselme - auteur du XII^{ème} siècle, siècle où ce dogme n'avait pas été encore défini.



Saint Eadmer

« On prétend que la Mère de Dieu a été soumise au péché originel jusqu'au moment de l'Annonciation et purifiée ensuite par sa foi en la parole de l'ange, selon le texte de l'Écriture : « la foi purifie les cœurs. » (Actes xv, 9) Si la doctrine catholique l'enseigne, je m'y sou mets ; mais des raisons supérieures me détournent de cette opinion. Car je l'ai déjà dit et je l'affirme de nouveau, la Mère du Sei-

gneur est au-dessus de tous les êtres, à l'exception de Dieu ; elle est environnée d'une grâce divine supérieure à celle des apôtres et de tout ce qui existe en dehors du Fils divin enfanté par elle. En conséquence, si je considère les origines de la création de Marie autrement que celles des autres hommes sortis de la race d'Adam, je demande que personne ne se détourne par dérision, que personne, emporté par l'opiniâtreté de son propre jugement, ne s'avise de discréditer ce que j'affirme dans un sentiment de piété et de pure dévotion inspirée par Dieu envers la Mère du Christ, à moins d'être certain que cette dévotion ne soit absolument contraire à la foi chrétienne.

(...)

Mais continuons. Voici un homme puissant ; il se propose de construire un palais spécialement conforme à ses goûts, où il puisse fréquemment recevoir du monde et donner des fêtes, accueillir et aider, d'un air bienveillant et souriant, tous les solliciteurs réclamant son aide et ses conseils. Souffrirait-il, je vous le demande, que les fondations de ce palais soient chancelantes ou reposent sur un sol fangeux, impropre à la construction et ne cadrant nullement avec son plan ? Je ne le crois pas, du moins s'il est sage et veut conduire à bonne fin son entreprise. Or, nous savons d'une foi indubitable, que « la Sagesse divine avant tous les siècles a décidé de se bâtir une demeure » (I. Prov. IX, 1.) pour y habiter d'une façon toute spéciale. Quelle est cette demeure ? Elle a été

révélée au monde : c'est celle que nous appelons le sanctuaire du Saint-Esprit, dans laquelle et par laquelle la Sagesse divine a voulu être unie et incorporée à la nature humaine, et exercer le pardon et la miséricorde envers tous ceux qui cherchent un refuge en elle d'un cœur sincère.

Ce sanctuaire, palais de miséricorde universelle, édifié par l'opération du Saint-Esprit eut, si je le comprends bien, comme fondation initiale, le début de la Conception de la Bienheureuse Marie, de celle que nous désignons par cette demeure royale. De sorte que si cette conception a été corrompue par la tache de quelque péché, le fondement de la demeure bâtie par la Sagesse divine ne répond pas et ne s'adapte pas au corps de l'édifice. Comment aurait-il pu se faire que le pardon du péché coexistât avec le péché ? « Quel commerce y a-t-il entre la lumière et les ténèbres ? » (II Corinthiens VI, 14)

(...)

Il n'y a rien, ô Notre-Dame, d'égal à vous, rien de comparable à vous. Tout être en effet est ou supérieur ou inférieur à vous. Au-dessus de vous il n'y a que Dieu, en-dessous de vous tout ce qui n'est pas Dieu. Qui peut prétendre, qui peut atteindre à une telle excellence ?

(...)



Ceux qui ne partagent pas ce sentiment, qu'ils suivent une opinion meilleure. Pour moi, ma très aimante Souveraine, moi votre pauvre serviteur, moi je sais, je crois et je confesse que vous êtes sortie de la racine de Jessé toute belle et par conséquent tout à fait indemne de la moindre souillure capable de vous flétrir, et que sans rien perdre de votre fraîcheur, vous avez porté la plus ravissante des fleurs ; une fleur qui n'est pas comme les autres, mais « sur laquelle s'est reposé l'Esprit aux sept dons, » (Isaïe XI, 1) une fleur qui a embaumé toutes les créatures de son parfum de vie surnaturelle et de salut éternel, et les a remplies et enivrées des grâces de la Divinité. Par elle, nous sommes délivrés de la faute du premier homme, nous échappons à la mort qu'il avait introduite dans le monde. Les misères accumulées sur toute chair par le péché, atteignant déjà les uns, menaçant les autres,

sont foulées au pied par la chair elle-même rachetée grâce à la sève de cette fleur, grâce, dis-je, au sang de votre Fils unique et bien-aimé. Par cette fleur, non seulement nous retrouvons le paradis d'où Adam fut chassé, mais nous sommes transportés dans le royaume des cieux que notre premier père n'a pas possédé mais aurait possédé s'il n'avait pas péché. (Adam, d'après toute la tradition, est sauvé. Mais après sa mort il a dû attendre dans les limbes avec les justes de l'Ancien Testament que le ciel fermé à cause de son péché fût ouvert par la vertu du sang rédempteur.) Et, cette restitution nous attire beaucoup plus de bonheur et de gloire qu'auparavant ; car si notre premier père n'avait pas désobéi à Dieu, le Fils de Dieu n'aurait jamais pris la nature humaine. C'est dans celle-ci et en sa faveur, qu'après avoir souffert la mort et être ressuscité, il a pénétré dans le royaume des cieux avec le droit d'y exercer, revêtu de notre humanité, le pouvoir souverain. »

SAINT NICOLAS



Né à Patara, en Lycie, Nicolas fut ordonné prêtre par l'évêque de Myre. A son retour d'un pèlerinage en Terre Sainte, il apprit que ses parents étaient morts, lui laissant une fortune considérable ; il n'en profita que pour secourir les pauvres, surtout les pauvres honteux.

Un de ses concitoyens était tombé de l'opulence dans le plus absolu dénuement. Il avait trois filles, que leur beauté, dans cette extrême misère, exposait beaucoup.

Cette famille déchue habitait une mesure, à l'extrémité de la ville. Au milieu d'une nuit obscure, une main inconnue glissa à travers les ais mal joints de la fenêtre une somme d'or considérable, pour servir de dot à l'une des jeunes filles. Le père, agréablement surpris, interrogea vainement ses amis pour découvrir son bienfaiteur. Il maria avantageusement sa fille aînée. Le lendemain des noces, il trouva la même somme, comme dot de sa seconde fille, qui fut mariée peu de temps après. A partir de ce jour, le père passa les nuits à épier son bienfaiteur inconnu. Une nuit, il entendit tomber de nouvelles pièces d'or ; il s'élança aussitôt dehors, et se mit à la poursuite de l'inconnu, qui fuyait à toutes jambes. Il l'atteignit. C'était Nicolas. Le père reconnaissant se jeta, les larmes aux yeux, à ses pieds. L'homme de Dieu le releva, l'embrassa et le conjura de se taire.

Elu évêque de Myre, Nicolas fut, dans la persécution de Dioclétien et de Galérius, arrêté, torturé et jeté dans un cachot, d'où il sortit après que Constantin eut rendu la liberté à l'Eglise. Il brilla au concile de Nicée. Pendant une famine, il pourvut à la subsistance de toute la Lycie. Une émeute avait éclaté à Taïphale, dans la grande Phrygie ; le vénérable évêque n'eut qu'à se montrer, et tout rentra dans l'ordre. Il sauva trois innocents, dont il fit revoir le procès par trois commissaires impériaux. Ceux-ci, accusés à leur tour pour ce fait, furent condamnés à mort. L'empereur Constantin, dans une vision, aperçut l'évêque de Myre qui demandait justice pour eux. Il fit venir les trois prisonniers, les interrogea, reconnut leur innocence, et leur remit pour l'évêque de Myre un exemplaire de l'Evangile écrit en lettres d'or, un calice enrichi de pierreries et deux burettes d'or. Le saint rendit aussi la vie à trois enfants cruellement égorgés, dont les cadavres avaient été enfermés dans un cuvier. Il mourut le 6 décembre, vers l'an 350.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

décembre : pour les familles catholiques et la jeunesse.
janvier 2014 : pour le Pape et les évêques.
février : pour la famille catholique.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

décembre : l'adoption par toute l'Eglise de la dévotion réparatrice au Cœur Immaculé de Marie et la pratique des premiers samedis du mois.
janvier 2014 : pour la restauration d'une France catholique.
tous les vendredis : la conversion des musulmans.

LE DENIER DU CULTE Soyez, dès à présent, vivement remerciés pour votre offrande qui permet au prieuré de survivre. Les petites rivières font les grands fleuves, mais si les rivières se tarissent, tout s'assèche...

Un reçu fiscal peut vous être délivré :

pour les particuliers : 66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

pour les entreprises : 60% du don est déductible de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Vie de nos chapelles

Le 26 octobre : La Milice de Marie organise, à l'occasion d'une de ses réunions, un apéritif pour relancer cette nouvelle année. Une nouvelle recrue vient renforcer la petite armée de Marie.

Le 10 novembre : Première sortie des louveteaux-louvettes qui réunit treize enfants, et permet de constater une disparité importante entre garçons et filles.... L'après-midi est réussi et tous repartent heureux.

Le 16 novembre : Le groupe saint Jean Bosco organise un après-midi détendu avec un bowling au programme. La journée « Travaux » permet de mettre en service un local mieux adapté pour les toilettes.

Le 17 novembre : Une quête organisée au profit de la communauté de Tacloban, sinistrée par le typhon, recueille 1.145 euros. Merci pour votre charitable générosité.

Le 20 novembre : Réunion de l'Adecor qui fête l'anniversaire, ce jour-là, de son Président.

Le 22 novembre : Sainte Cécile a provoqué une grande affluence à la répétition de la chorale qui se termine autour d'une table richement garnie.

Carnet

baptêmes : le 17 novembre, Anne-Laure Hennequin.

le 30 novembre, Mathias Rézé.

sépulture : le 13 novembre, Monsieur Vannereau.

Bien chers fidèles,

En cette fin d'année, je me permets de solliciter votre générosité pour faire face aux dépenses occasionnées par les travaux réalisés cette année à la chapelle Sainte-Honorine de Conflans. En particulier nous sommes sur le point d'achever les nouvelles toilettes réalisées en grande partie par les soins de certains d'entre nous ; et, pour le reste, par une entreprise de maçonnerie, représentant une dépense de plus de 4.000 euros. Tout don peut faire naturellement l'objet d'un reçu fiscal. Je célébrerai une messe pour tous nos bienfaiteurs le dimanche 29 décembre à 10h30 à Conflans.

Le prochain chantier est la réfection de la salle saint Ignace, salle qui est réservée aux enfants trop bruyants pour suivre la messe dans la chapelle elle-même. Cette salle permet cependant de suivre la messe directement grâce à l'ouverture sur l'autel, d'une part, et à la retransmission du son et de l'image, d'autre part.

Par ailleurs, devant l'affluence importante, et étant donné l'étroitesse, notamment de l'allée centrale, il me semble qu'il serait préférable de laisser les poussettes dans la salle saint Ignace, ou, éventuellement, dans l'espace libre au fond de la chapelle, dans la mesure où un passage suffisant est laissé pour l'accès à cette salle. Ces quelques remarques visent à donner à chacun la possibilité de suivre le mieux possible la messe, chacun devant trouver sa place dans cette belle communauté, dont l'harmonie et l'unité ne sont pas les moindres qualités.

A tous je souhaite un saint temps d'Avent et de joyeuses fêtes de Noël. Que la Vierge Marie bénisse chacune de nos familles ; qu'elle vienne protéger toute cette communauté de fidèles, qui offre aux yeux du monde le témoignage rayonnant de la Tradition de l'Eglise.

Abbé Louis-Marie Berthe

Covoiturage pour la messe dominicale à Conflans et Pontoise

Monsieur l'abbé Berthe souhaite que nous nous aidions davantage les uns les autres, en particulier pour conduire à la messe notre prochain qui rencontre des difficultés pour s'y rendre par ses propres moyens.

Il a chargé l'ACVO, dont l'aide entre les familles fait partie de ses objectifs, de mettre en place ce service.

Si vous disposez d'une place dans votre voiture pour conduire un(e) fidèle à la chapelle, vous êtes prié de bien vouloir vous faire connaître.

Si vous souhaitez être conduit(e) à la messe, n'hésitez pas à le faire savoir.

Il vous suffit de prendre contact, par téléphone ou par courriel :

- pour les Yvelines : M. Jean-Paul Foucher (01 30 74 10 64 - 06 12 26 18 96 - jpf50@free.fr)

- pour le Val d'Oise : M. Philippe Fabre (01 30 40 02 89 - 06 23 00 21 56 - philippe.fabre30@wanadoo.fr)

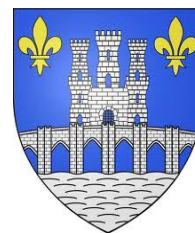
lesquels essaieront de faire coïncider les offres et les demandes.





Chapelle Sainte Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
(face au parking de la mairie)
Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint Mathias

Dimanche (sauf juillet et août) : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.
Mercredi (sauf juillet et août) : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte Honorine

Dimanche (sauf juillet et août) : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.
Jeudi : 7h00 Messe.
Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.
(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).
Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(sauf 1^{er} samedi du mois : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi soir, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte Honorine : 01 34 90 15 40

(dimanche soir, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

au Prieuré Saint Jean : 01 30 33 58 07

Dates à retenir

Décembre

samedi 7 (de 8h00 à 18h00) : Adoration du Très Saint-Sacrement.

(18h30) : Messe chantée, suivie de la procession dans les rues de Conflans en l'honneur de l'Immaculée Conception.

dimanche 8 (10h30) : Jouy-Mauvoisin, Messe Solennelle à l'occasion du Jubilé d'Argent de M. l'abbé Arzuaga, suivie d'un repas au prieuré.

samedi 14 : Journée travaux.

vendredi 20 : Conférence « le ministère chrétien, une ambassade de Dieu auprès des hommes ».

samedi 21 : Grand ménage de la chapelle Ste Honorine.

mardi 24 :

Sainte Honorine

(16h00/18h00 et 22h00/23h45) : Confessions.

(23h00) : Veillée de Noël.

mercredi 25 :

Sainte Honorine **(0h00)** : Messe de Minuit.

Saint Mathias **(8h30)** : Messe de l'Aurore.

Sainte Honorine **(10h30)** : Messe du Jour, précédée du chapelet et des confessions.

mardi 31 (18h00) : Messe avec le Te Deum et Salut du Très Saint-Sacrement.

Janvier

mercredi 1^{er} (9h00) : Messe chantée avec le Veni Creator.

samedi 11 (8h00) : Récollecion spirituelle.

vendredi 17 (19h30) : Conférence « les exigences de la vocation chrétienne ».

samedi 18 : Journée travaux.

samedi 25 :

(9h30) : Ménage de la chapelle Sainte Honorine.

(18h00) : Réunion de la Milice de Marie.

